L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.85 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85.983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908, à midi, en vertu d'un jugement en partage [illegible] et rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908. No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 85.983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division B, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Docket de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et situé ites à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 au livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes ci-dessus, de Urban Kocha, tuteur naturel de Leona Kocha d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126, folio 964.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt onze pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquis par ledit défunt Henry Everhardt [et avec autre propriété] de Leonard J. Baltz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot onze D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété] de Leonard Heinz et autres, d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893. Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 240, borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne (autrefois Craps) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Pryo & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré en le Bureau des transfert livre 178 folio 240.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 182, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Ulrich Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action du "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receveur de C. Boyle and Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 83.916 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de ce receveur et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par George M. Hodgson et Louis E. Meyers, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—James J. McLoughlin, avocat.

15 août—15 19 24

I. Trager Company versus Cavaroc Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86.103 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sol Levi, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lazarus, Michel et Lazarus, Charles Rosen, avocats.

6 août—6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edward Aloysius Burke, communément connu comme Edward A. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86.929—Division D—Attendu que Peter J. Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Aloysius Burke, communément connu comme Edward A. Kelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.

15 août—1 [illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme M. R. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79.448—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Reid, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnson Armstrong, Wm Winans Wall, Charles Schneidau, avocats.

15 août—15 19 24

Succession de Gustave Klocke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86.769 — Division E. — Attendu que James Klocke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Klocke, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

14 août—14 19 25

Succession de John V. Kramme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 86.892 — Division D — Attendu que Mme Daisy Julia Lawson, veuve de John V. Kramme, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John V. Kramme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —A. J. Cahill, avocat.

12 août—12 16 21

Succession de Mme Sophia Baker, Veuve de Patrick Keegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 86.634— Division A —Attendu que George Baker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sophia Baker, veuve de Patrick Keegan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —N. E. Humphrey, avocat.

6 août—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

DIX-SEPT

Bons Terrains pour Bâtir

DANS L'ILET BORNÉ PAR LES RUES

Bourgogne, Rempart, Kentucky et Matilda.

SUCCESSION DE NICHOLAS KREMER.

No 81.652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 124 rue Carondelet—MARDI, le 15 septembre 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1908 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Dix-sept lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Kentucky et Matilda désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement, sur le plan lithographié annexé à un acte de vente à George Tegroni, exécuté par devant Castell, notaire, le 24 avril 1862.

Les lots Nos 1 à 5 ont chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne et les lots Nos 1 à 4 ont chacun 106 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bourgogne et Kentucky, et le lot No 5 a 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 a 26 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne, 30 pieds 8 pouces 7 lignes en largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot 5 et 159 pieds 11 pouces et 1 1/2 ligne sur la ligne du côté opposé. Le lot No 7 a 27 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Rempart sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Matilda, 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 8 et 22 pieds, 8 pouces, 7 lignes en largeur dans le fond. Le lot No 8 a 26 pieds, 4 pouces de face à la rue Rempart sur 159 pieds, 10 pouces, 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 9 à 13 ont chacun 26 pieds 24 pouces de face à la rue [illegible] mesurés sur les profondeurs en vertu, le lot No 9 a une profondeur de 159 pieds, 10 pouces 3 lignes, et les lots Nos 10 - 13 [illegible] ayant chacun une profondeur de 106 pieds 6 pouces, 3 lignes, le tout entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme l'angle des rues Rempart et Kentucky. Les lots 14 à 17 ont chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Kentucky sur les profondeurs suivantes: les lots 14 et 15 ayant chacun une profondeur de 105 pieds, 4 pouces, et les lots 16 et 17 ont chacun une profondeur de 123 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou de un ou deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit s'il y en a de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité et 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en sus du montant de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés par devant Joseph Sinai, notaire, aux frais de l'acquéreur. Tous les frais des certificats de vente être payés par l'acquéreur.

Meyer & Dreifus, avocat.

15août—15 16 23 30—sept 6 13 15

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison et effets mobiliers.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth Georgiana Eberhardt mineure et al.

No 85.983, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—LUNDI, le 24 août 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux Nos 4206-4208 rue Dauphine, sera positivement vendu à l'encanteur publique, en vertu d'un jugement en partage [illegible] et rendu en cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908 en H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth Georgiana Eberhardt mineure et al, No 85 983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div E, et en vertu d'un ordre dans la même affaire daté le 2 juillet 1908, et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division B, daté le 2 juillet 1908, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt, No 72.677 du docket de ladite Cour:

Tous et particulièrement les meubles de maison et autres mobiliers contenus dans les dits lieux d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14 août—14 18 23 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Lumber Review, Benjamin F. Cobb, Editeur, vs J. Numa Jordy.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 32.503. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Stentz juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 726 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 26me jour d'août 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt de J. Numa Jordy vs John G. Kostmayer, dans l'affaire No 83,154 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant. — WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—J. Zack Spearing, avocat pour le demandeur.

15 août—15 20 26

Gerlando Alfano vs Frank Dombran.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 35 409—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, dans le local No 1314 rue Bienville entre les rues Franklin et N. Liberté dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 24me jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 cash register, 2 éventails électriques pour plafond, licences d'Etat et de ville pour buvette, 3 petites glacières, 1 grande glacière, 1 lot de chaises, tables, liqueurs assorties, cigarettes, cigares, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Théodore Cotonio, avocat pour le demandeur.

13 août—13 18 24

Richard Egan, exécuteur—Succession de Patrick Egan vs Emma Frappi.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans - No 35.432 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Bourbon et Royale dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 17me jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un grand lot de meubles de maison assortis, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Hy G Stewart, avocat pour le demandeur.

6août—6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS AVANTAGEUX.

Cottage Double.

1016 et 1018 rue Antonine, entre Magasin et Constance,

Joli cottage simple,

2415 rue Constance, entre les rues Première et Seconde.

Emplacement d'affaires,

Coin des rues Constance et Seconde.

Succession de Hélène Rebecca Giles.

No 86,284—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 20 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B daté du 10 juillet 1908, pour le compte de la succession de Hélène Rebecca Giles, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson (aujourd'hui le Quatrième District de la paroisse Orléans), Etat de la Louisiane, dans le carré d'ilet No 56 sur le premier plan dudit Faubourg, par Benjamin Buisson, voyer et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, ledit carré d'ilet étant compris entre les rues Live Oak (aujourd'hui Constance) Magazine, Première et Seconde et ledit terrain est désigné par le No 6 sur un plan de H. Mouilhausen, voyer, daté du 21 janvier 1841 et déposé comme plan No 39 en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain mesure trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de façade rue Live Oak (aujourd'hui Constance) sur cent vingt six pieds, six pouces de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations comprennent un joli et confortable cottage simple de résidence désigné par le numéro municipal 2415 rue Constance bien subdivisé renfermant 5 chambres, corridor, chambre à bain, hangar à l'arrière, etc., gaz, eau sur les lieux, bâti à distance de la rue et des lignes du terrain, grillage en fer, pavage et billing.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 211 qui est borné par les rues Amelia, Antonine, Constance, (et Live Oak) et Magazine, ledit lot un portion de terre est désigné par le No 15 sur un plan fait et certifié par John F. Braun, voyer, daté le 21 mai 1856 annexé et faisant partie de cet acte, et mesurant conformément au susdit plan 32 pieds et 3 pouces de face sur la rue Antonine par une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds et 10 pouces. La susdite décrite portion de terre comprend presquement ce [illegible] 15 sur un plan par L. Reizenstein, voyer, annexé et faisant partie d'un acte de Dépôt passé pardevant James Fahey notaire le 15 mars 1873, et lequel lot, avec la propriété adjoignante, a été acheté par le vendeur, de Madame Alice D. Dugue, par acte devant ledit notaire Fahey le 17 mars 1873.

Les améliorations consistent d'une maison double désignée par les numéros municipaux 1016 et 1018 rue Antonine, admirablement bien située, de bon entourage et rapportant $22 par mois ou $264 par an.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, servitudes voies et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magazine, Première et Deuxième, et désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par H. Mouilhausen, voyer daté du 21 janvier 1840, et déposé comme plan No 39 en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Live Oak (maintenant Constance) sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Deuxième de cent vingt six pieds six pouces mesure américaine et formant l'encoignure des rues Constance et Deuxième.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois substantiellement construite, avec pavage en granite, laquelle avec peu d'amélioration et d'agrandissement peut être faite une encoignure de commerce de valeur avec beaucoup de place dans le fond pour plus d'amélioration.

Les propriétés ci-dessus décrites sont entièrement situées choisies et dans un voisinage bien habité et à proximité de tous les agréments.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer et payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et payables en l'année 1908, aussi les frais de tous les certificats nécessaires pour le transfert des titres ainsi que les frais de l'acte de vente, lesquels devant être passés pardevant Arthur J. Peters, notaire.

Louis E. Barre, avocat.

19 juil—19 26—août 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Une bonne encoignure. Magasin et demeure.

No — rue Fern, coin Forshey.

UN BON PLACEMENT.

Succession de Mme Izere Hawthorne

No 85.934— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 20 août 1908, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 13 juillet 1908 dans l'affaire de la Succession de Mme Izere Hawthorne, il sera vendu à l'enchère

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, voies, privilèges, etc., situé dans le 7me District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Fern, Bernadotte, Forshey et Olive. Ledit terrain est désigné par le No 12 sur un plan par C. Ulrich Lewis, voyer, daté le 3 juillet 1893 et annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel notaire, le 17 de juillet 1893. Ledit lot forme l'encoignure des rues Fern et Forshey et mesure 25 pieds de face à la rue Fern sur une profondeur et face à la rue Forshey, ent lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison cottage, désigné par le No — Fern. Bon emplacement pour grocerie, etc., situé près du Lincoln Park, sur l'avenue Carrollton.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1908 et déposer avec l'encanteur 10 0/0 du montant de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Deibel, notaire.

19 juil—19 26—août 2 9 16 20

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jennie Dejean, épouse de Philip John Flettrich.

No 86 070—Cour Civile de District, Div. E.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. George H Théard, juge de la Div. E de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé le 29 juillet 1908, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 8 septembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un cottage simple rue Bordeaux, entre S. Rempart et Dryades, square rue Valence, comprenant trois chambres et un porche à la façade sur trois terrains.

Etant trois terrains et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan de W. J. Thompson, voyer en date du 5 juillet 1850, par les Nos 3, 4 et 5 dans le carré No 480 borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et Rempart.

Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 et l'acte de vente pardevant G G Kreamenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 de dépôt exigés au moment de la vente.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Jos Boyd Gringe, avocat.

6 août—6 9 16 23 30—sept 6 8